

Travaux

Dans chaque département du sud de la France, des arrêtés préfectoraux règlementent les travaux dans les propriétés bâties exposées aux risques feux de forêts.

L'UTILISATION DES TRONÇONNEUSES ET DÉBROUSSAILLEUSES

Chaque jour en fonction du niveau de risque, leur usage peut être autorisé ou interdit. Ils précisent les dérogations possibles et les périodes avec restrictions.

Lors du remplissage du réservoir d'essence, les zones chaudes peuvent enflammer la machine.

La chaîne ou la lame au contact des cailloux, peuvent produire des étincelles.

Mal entretenues les parties moteur ou hydraulique peuvent s'encrasser avec de la poussière ou des débris inflammables. Des fils de fer enroulés dans le broyeur peuvent « chauffer à blanc ».

CONSIGNES

- Connaître et respecter la réglementation de votre département
- Adapter vos travaux aux conditions météo et à la prévision du risque
- Proscrire les travaux mécaniques les jours à hauts risques
- Aménager vos horaires de travail en évitant les heures les plus chaudes



Entretien régulier
DÉPOUSSIÉRAGE
AU SOUFFLEUR DES PARTIES
CHARGÉES DE DÉBRIS

Installer
UN PARE-ÉTINCELLES
SUR LE POT
D'ÉCHAPPEMENT

Ne jamais
POSER
LA MACHINE
DANS L'HERBE

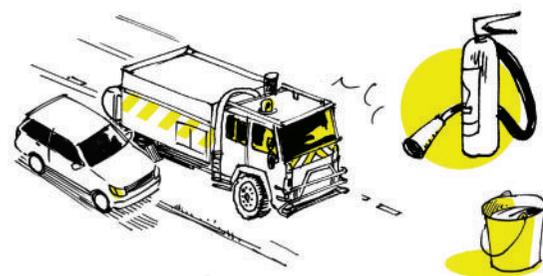
Utiliser
UN ENTONNOIR
POUR FAIRE LE
PLEIN D'ESSENCE

Nettoyage
DES FILTRES À AIR
ET RÉPARATION TOUTES FUITES
D'HUILE OU DE CARBURANT

Restez vigilant
TOUJOURS
CONTRÔLER LA ZONE
DÉJÀ TRAVILLÉE

FACE À UN
DÉPART DE FEU
ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS !

18 ou 112



- NE RACCROCHEZ PAS LE PREMIER
- ÉLOIGNEZ LES PRODUITS INFLAMMABLES POUR ÉVITER LA PROPAGATION DU SINISTRE
- ATTAQUEZ LE FEU AVEC DES MOYENS À PROXIMITÉ (EXTINCTEUR, POINT D'EAU)
- ATTENDEZ ET GUIDEZ LES SECOURS POUR FACILITER LEUR INTERVENTION



AYONS LES BONS
RÉFLEXES
feux-foret.gouv.fr

Plus d'infos sur
WWW.PREVENTION-INCENDIE-FORET.COM



Document gratuit, ne peut être vendu - Création/Photos : @arenclecreaon.fr



Consultez les sites web des préfetures

La carte de vigilance « risque incendie » précise quotidiennement les conditions, réalisations et interdictions des travaux, les horaires autorisés et les dispositifs de prévention nécessaires.



Une campagne réalisée avec le soutien de :



Barbecues

ATTENTION BARBECUES AVEC BBQ MOBILES

Souvent placés dans des endroits inappropriés (ex : sous un arbre) ou facilement renversés en raison de leur légèreté.

Retenez que la plupart des départements déconseillent ou interdisent les BBQ mobiles par vent fort ou période à risque sévère.



Veiller
à positionner le barbecue à ciel ouvert (ex : pas sous un arbre ni sous un abri de jardin).

N'utilisez pas
votre barbecue lors de journées ventées

BARBECUES FIXES : UNE ALTERNATIVE À PRIVILÉGIER AVEC PRÉCAUTIONS

Dans certains départements, des arrêtés préfectoraux réglementent l'usage des barbecues dans les zones bâties exposées. Ils précisent ou préconisent les installations conformes.

Positionner

le barbecue sur une surface plane et incombustible (ex : terrasses, dalles, gravillons)

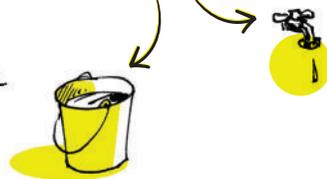


Ne pas jeter

les cendres chaudes sur la végétation attenante

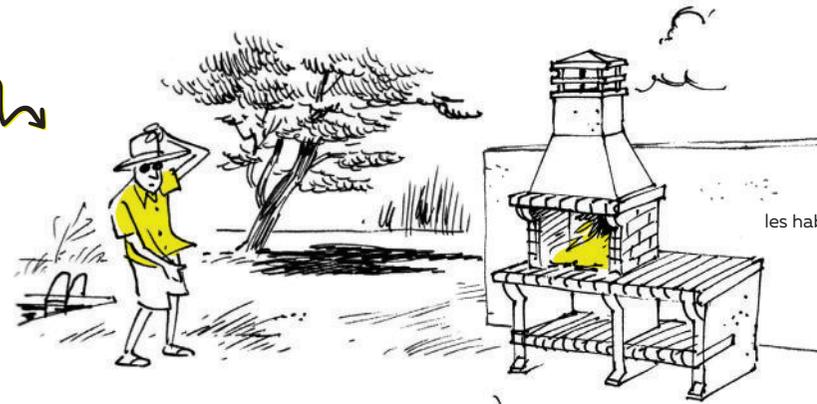
Garder

un point d'eau à proximité



Conserver

la bonne distance avec les habitations et les végétaux environnants

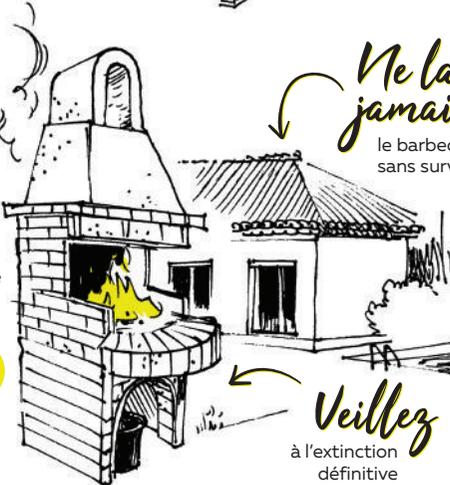


Ne laissez jamais

le barbecue sans surveillance

Veillez

à l'extinction définitive des braises



Brûlage

Dans chaque département du sud de la France, des arrêtés préfectoraux réglementent les brûlages dans les propriétés bâties exposées aux risques feux de forêts.

Respecter

les périodes et les horaires autorisés



Préparer

le ratissage préalable de la zone du foyer qui sera éloigné des arbres et brûler de petites quantités à la fois



Ne pas laisser

un feu sans surveillance et ne quittez pas le chantier sans un noyage complet

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VÉGÉTAUX

Les pratiques de brûlage sont strictement réglementées.

Le brûlage de déchets végétaux issus de parcs et jardins privés est rigoureusement interdit par le règlement sanitaire départemental.

La seule dérogation porte sur l'incinération des produits du débroussaillage. Cette pratique est interdite en été. La mise en œuvre pour les particuliers comme pour les entreprises est soumise à des consignes départementales (horaires, périodes, modalités, etc.)



Les règles à retenir

- Les fortes chaleurs et la force du vent augmentent le risque incendie
- Les herbes sèches sont le premier vecteur du feu
- En été, un départ de feu peut très rapidement produire un incendie hors de contrôle

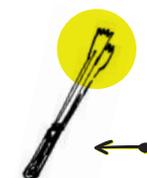


QUELLES SONT LES RÈGLES DANS MON DÉPARTEMENT ?

En France, les régions à risque sont aussi celles où l'on retrouve le plus d'amateurs de grillades ! Pour être sûr de griller seulement vos merguez et pas la forêt, voici les réglementations classées par département.

À noter que dans les départements 07, 34 et 84, la réglementation pour les barbecues en forêt ne concerne pas les habitations et dépendances.

DÉPARTEMENTS :	04	05	06	11	13	2A	2B	30	48	66	83	84
Attendant construction	X		X		X			X	X	X	X	X
Point d'eau			X	X		X	X		X			X
Surveillance constante			X	X		X				X		X
Pare étincelles	X	X			X				X		X	X
Moyen d'alerte						X	X					X
En zone OLD		X	X	X					X	X	X	X
Sur parcelle bâtie						X	X	X				
Surface du sol non inflammable 1,5 m							X			X		



Utiliser

des outils adaptés pour éviter les chutes de bûches ou les accidents corporels

ET SURTOUT SURVEILLEZ CONSTAMMENT!